

225 000 personnes sortent de la pauvreté grâce à la redistribution monétaire

Insee Flash Pays de la Loire • n° 112 • Mai 2021

En 2018, dans les Pays de la Loire, les transferts socio-fiscaux réduisent d'un tiers le nombre de personnes pauvres. Ils diminuent les inégalités de niveau de vie entre les ménages. Les prestations sociales assurent les deux tiers de la réduction des inégalités. L'impôt sur le revenu est le prélèvement le plus redistributif.

En France, le système de redistribution permet de réduire les inégalités et la pauvreté. La **redistribution monétaire**, via la fiscalité et les prestations sociales, en est la forme la plus directe et permet d'augmenter le **niveau de vie** des personnes les plus modestes.

En 2018, dans les Pays de la Loire, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté passe de 625 000 à 400 000 après redistribution monétaire, soit une diminution d'un tiers

► **figure 1**. Le **taux de pauvreté** diminue de 6,1 points pour atteindre 10,8 %, après paiement des impôts directs et versement des prestations sociales.

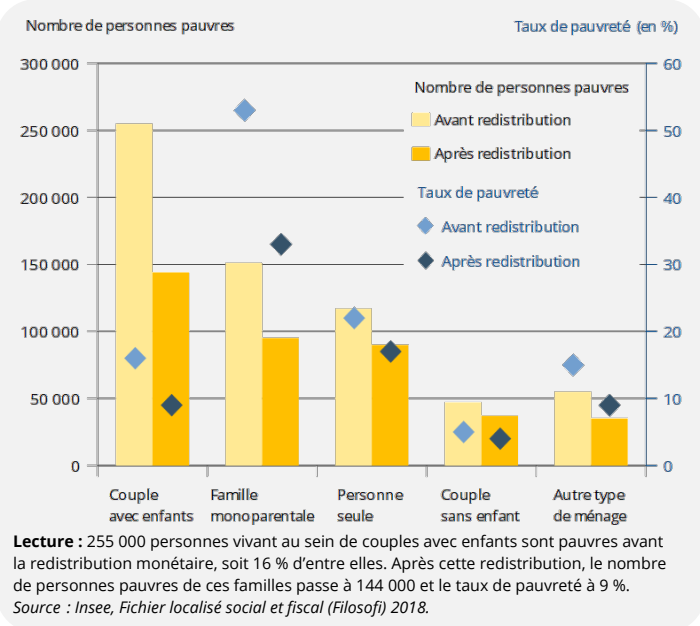
Cette redistribution bénéficie davantage aux familles avec enfants notamment en raison des prestations familiales. Elle permet de réduire le nombre de personnes pauvres de 44 % pour les couples avec enfants et de 37 % pour les familles monoparentales, contre 23 % pour les personnes seules et 21 % pour les couples sans enfant. Sans ces transferts, la moitié des familles monoparentales vivraient sous le seuil de pauvreté. Cependant, même après redistribution, un tiers d'entre elles restent touchées par la pauvreté, notamment parce que les parents isolés sont plus souvent sans emploi.

Une réduction des inégalités de niveau de vie...

Les transferts socio-fiscaux réduisent les inégalités, en prélevant davantage sur les revenus des plus aisés (notamment par les impôts acquittés) et en reversant des prestations aux plus défavorisés. Avant redistribution monétaire, le revenu initial des 10 % de personnes les plus aisées est au moins de 42 400 euros par an et par unité de consommation, alors qu'il est au plus de 10 400 euros par an pour les 10 % de personnes les plus modestes. La redistribution monétaire diminue de 16 % le niveau

de vie des 10 % de personnes les plus aisées et augmente de 22 % celui des 10 % de personnes les plus modestes, soit 2 300 euros supplémentaires par an. Les disparités entre les plus riches et les plus modestes sont ainsi réduites comme le mesure le **rapport interdécile** qui passe de 4,1 à 2,8 après redistribution.

► 1. Nombre de personnes pauvres et taux de pauvreté avant et après redistribution monétaire dans les Pays de la Loire en 2018



En partenariat avec :

Dans les Pays de la Loire, l'effet de la redistribution monétaire est moindre qu'en France métropolitaine (le rapport interdécile passe de 5,9 à 3,4), car les inégalités y sont moins marquées avant comme après redistribution.

... portée pour les deux tiers par les prestations sociales

Les prestations sociales jouent un rôle majeur dans la réduction des inégalités. Elles y contribuent pour 64 %, en 2018 ► **figure 2**. La capacité d'un transfert à réduire les inégalités de revenu est fonction de deux critères : sa **progressivité** (ou pouvoir redistributif) et son poids dans le **revenu disponible** global des ménages. D'une part, plus un transfert est progressif, plus il modifie la distribution des niveaux de vie au profit des plus modestes. D'autre part, plus la masse financière totale transférée est élevée, plus son influence sur la distribution des niveaux de vie est grande : les ménages concernés sont alors plus nombreux et/ou leur revenu disponible est substantiellement modifié par le transfert.

Parmi les prestations sociales, les prestations familiales contribuent le plus intensément à la réduction des inégalités de niveau de vie, à hauteur de 28 %. Elles ont à la fois un poids important dans le niveau de vie et un pouvoir redistributif assez élevé. Leur progressivité provient du fait qu'elles bénéficient aux ménages avec enfants qui ont plus souvent de faibles niveaux de vie. En outre, la plupart des prestations familiales sont modulées en fonction des revenus du foyer. Elles constituent une part importante des revenus des ménages modestes : elles représentent 10 % du niveau de vie des 10 % de personnes les plus défavorisées.

Même s'ils correspondent à des masses monétaires moins élevées, les minimas sociaux, la prime d'activité et les allocations logement sont efficaces pour réduire la pauvreté : ils sont particulièrement progressifs car dotés d'un barème très ciblé vers les ménages défavorisés. Les minimas sociaux sont par nature les prestations sociales destinées aux plus démunis. Avec la prime d'activité, ils contribuent pour 21 % à la réduction globale des inégalités. Les allocations logement y contribuent pour 15 %. Ces prestations apportent un soutien financier important aux ménages les plus pauvres : elles représentent 24 % du niveau de vie des 10 % de personnes les plus modestes.

► 2. Contribution des différents transferts à la réduction des inégalités de niveau de vie en 2018

	Part du transfert dans le niveau de vie (en %)	Progressivité (pouvoir redistributif)	Contribution à la réduction des inégalités (en %)
Prélèvements fiscaux et sociaux	- 16	2	36
dont : contributions pour la protection sociale	- 11	0	6
impôt sur le revenu	- 4	5	29
taxe d'habitation	- 1	0	1
Prestations sociales	6	8	64
dont : prestations familiales	3	7	28
aides au logement	1	9	15
prime d'activité et minima sociaux	2	9	21
Niveau de vie	100	///	100

Lecture : dans les Pays de la Loire, les prestations sociales représentent en moyenne 6 % du niveau de vie et contribuent pour 64 % à la réduction des inégalités. Plus l'indice de progressivité est élevé, plus le transfert a un pouvoir redistributif élevé.

Source : Insee, *Filosofi* 2018.

L'impôt sur le revenu : le prélèvement le plus redistributif

Symétriquement, les prélèvements fiscaux et sociaux contribuent pour 36 % à la réduction des inégalités. Même s'ils sont moins progressifs que les prestations sociales, ils mettent en jeu des masses monétaires 2,8 fois plus élevées et permettent aussi de réduire les inégalités. Si l'impôt sur le revenu a d'abord une visée universelle, car destiné à financer les équipements et services au bénéfice de tous, c'est aussi le prélèvement le plus redistributif. Il participe pour 29 % de la réduction des inégalités de niveau de vie. Son système de tranches d'imposition à taux croissants permet en effet de diminuer les écarts de revenus sur l'ensemble de la distribution. L'impôt sur le revenu réduit aussi les écarts de niveau de vie liés aux configurations familiales, par le mécanisme du quotient familial.

Les contributions pour la protection sociale (contribution sociale généralisée - CSG, contribution au remboursement de la dette sociale - CRDS notamment), très faiblement progressives de par leur caractère universel, participent seulement pour 6 % de la réduction des inégalités. ●

Hélène Chesnel, Christophe Fouchard (Insee)

► Définitions

Dans cette étude, le **ménage** est défini comme le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement.

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est le même pour tous les individus d'un même ménage. Le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC. Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité, de remplacement (indemnités chômage, retraites), du patrimoine et les prestations sociales, nets des impôts directs.

Le **rapport interdécile** correspond au rapport entre le niveau de vie des 10 % les plus aisés et celui des 10 % les plus modestes.

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Celui-ci correspond à 60 % du niveau de vie médian national, soit 1 086 euros par mois par UC en 2018.

Pour mesurer la contribution respective des prélèvements directs et des prestations sociales à la réduction des inégalités, le revenu des ménages est comparé avant et après **redistribution monétaire**. Celle-ci ne comprend pas les pensions de retraite, les allocations chômage et les indemnités journalières maladie et maternité car il s'agit de revenus de remplacement. La taxe foncière, l'impôt sur la fortune immobilière, les impôts indirects tels que la taxe sur la valeur ajoutée, et les cotisations sociales ne sont pas pris en compte car la source *Filosofi* ne le permet pas. Un prélèvement est **progressif** (indice de Kakwani) s'il représente une part croissante du revenu lorsque celui-ci augmente. À l'inverse, une prestation est progressive si sa part dans le revenu diminue à mesure que le niveau de vie initial s'accroît, car elle est alors ciblée vers les plus modestes.

► Pour en savoir plus

- **Chesnel H. et Fouchard C.**, 400 000 personnes pauvres en 2018, dont 124 000 enfants, *Insee Analyses Pays de la Loire*, n° 89, mai 2021.
- **France, portrait social**, *Insee Références*, décembre 2020.
- **André M. et Germain J.-M.**, Impôts, prestations sociales, services publics : qui paie quoi et qui bénéficie de combien ?, *article du blog de l'Insee*, avril 2021.
- Cette étude fait partie d'une série de publications sur **les inégalités et la pauvreté dans les Pays de la Loire**.

